

DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC

PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC
SEANCE DU 29 juin 2020

Le 29 juin 2020, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 + 2 pouvoirs

Étaient présents : Gérard COIGNAC, Sylvie SAVIGNAC, Maurice CHABRILLANGES, Sandrine CHEYPE, Alain COUTURAS, Michèle PLANEILLE-RESTANY, Jean-Noël BOCQUET, Robert ROME, Hélène ROME, Sophie BOURDARIAS, Adeline SPROCANI, Nicolas GRANGER, Eléonore CHAUMEIL.

Absents excusé : Bernard SENOUSSAOUI (pouvoir donné à Robert ROME), Dimitri MOULU (pouvoir donné à Sylvie SAVIGNAC)

Mme Eléonore CHAUMEIL a été élu(e) secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé. Nicolas GRANGER précise que les formations du CNFPT sont réservées au personnel, et que l'AMF propose les formations plutôt à destination des élus.

Jean-Noël BOCQUET demande s'il est prévu au budget 2020 de réaliser des travaux dans les gîtes du village vacances qui sont en très mauvais état. Il précise que c'est honteux de proposer ces logements à la location même pour un loyer modique car l'électroménager ne fonctionne pas correctement, les radiateurs nécessiteraient d'être changés, la plomberie est défectueuse. Monsieur le maire indique que des travaux pourront être faits en régie. Une étude est en cours avec les services du conseil départemental de la Corrèze sur l'avenir du village vacances pour établir un projet global avec un gestionnaire professionnel ou éventuellement vendre les pavillons comme ce fut le cas il y a une dizaine d'années et conserver le bâtiment central. Ces gîtes permettent de loger des saisonniers de la station sport nature Millevaches Monédières, du snack de la plage et les surveillants de baignade. Il rappelle que les toitures ont été rénovées.

129062020 - Vote des budgets 2020

Vu les délibérations d'affectation du résultat en date du 3 mars 2020 suite à l'approbation des comptes administratifs 2019

Vu la nécessité de définir les modalités de vote des budgets

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de voter les budgets 2020 au chapitre pour la section de fonctionnement
- de voter les budgets 2020 à l'opération pour la section d'investissement
- de voter les budgets en équilibre comme suit :

Caisse des Ecoles Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Section de fonctionnement 284 089.87 € et section d'investissement 1 111.09 €

Service des Eaux Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Section de fonctionnement 565 650.96 € et section d'investissement 328 700.78 €

Service d'assainissement Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Section fonctionnement 237 884.84 € et section d'investissement 175 976.13 €

Budget de la Commune Pour : 15 Abstentions : 0 Contre : 0

Section fonctionnement 1 996 243.21 € et section d'investissement 2 080 239.96 €

Budget zone de la Verrière Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Section d'investissement 122 509.20 €

Le conseil demande que soit étudié la mensualisation des factures d'eau pour l'année à venir.

229062020 - Vote des Taux d'imposition 2020

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 n°1259 COM (1)

Vu la refonte de la fiscalité directe locale qui implique dès 2020 un gel des taux de taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019. Le conseil municipal ne se prononcera pas sur le taux de taxe d'habitation

Vu la proposition de budget 2020

Considérant que les taux d'imposition doivent être fixés par délibération en matière de Taxes foncières (bâti et non bâti) pour 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les taux des impôts directs locaux pour 2020 sur la commune de Treignac, à l'unanimité (Pour : 15 - Abstention : 0 - Contre : 0) comme suit :

- le taux de la taxe foncière (bâti) à : 16.60 %
- le taux de la taxe foncière (non bâti) à : 39.74%

Sandrine CHEYPE souhaiterait que soit étudié par la commission finances la taxation éventuelle de logements vacants et des résidences secondaires.

329062020 - Vote des subventions communales aux associations

Vu les demandes préalables de subvention déposées par diverses associations dûment enregistrées à la préfecture et leur intérêt public pour les administrés

Vu l'article L 2311-7 du CGCT fixant les règles de versement des subventions par les communes. L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider, soit d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire, soit d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention. L'individualisation des crédits ou la liste annexée vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Après avoir étudié l'ensemble des demandes de subventions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 pour, 1 contre Bernard SENOUSSAOUI, 0 abstention)

d'inscrire à l'article 6574 du budget principal 2020 de la commune de Treignac les subventions ci-dessous pour un montant total de **20 500 €** et fixe la liste des associations bénéficiaires d'une subvention comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| Amis de la Vézère | 100 |
| Amis du Vieux pont | 500 |
| Atelier musical Ecole de musique | 500 |
| Cercle des Lamhe | 250 |
| Collectionneurs | 400 |
| Comice Agricole Cantonal | 250 |
| Comité des Fêtes | 400 |
| Comite de Jumelage | 900 |
| Fêtes corréziennes en musique | 500 |
| FFCK | 1 500 |
| Football Club | 2 000 |
| Il faut que je Fil | 150 |
| Judo Club | 600 |
| Kind of Belou | 1 500 |
| La Boule des Monédières | 300 |
| Les têtes en l'air | 200 |
| Photo club Vézère Monédières | 200 |
| Rugby Club | 2 500 |
| Société de chasse | 1 000 |
| Station Sports Nature Vézère Monédières | 4 000 |
| Tennis Club Treignac | 1 750 |
| Treignac Projet Association | 500 |
| Volley Club | 500 |
| TOTAL | 20 500 € |

- que pour toutes les associations treignacoises, les photocopies seront gratuites sur un papier fourni par la commune, les salles polyvalentes seront mises à disposition gratuitement pour réunions, les salles des fêtes ou du village vacances sont gratuite 1 fois par an.

Monsieur le maire rappelle que l'aide versée à la Station Sport Nature Vézère Monédières vise à permettre de mener à bien un projet de développement de ses activités. Il est nécessaire que la directrice de la structure vienne présenter ce projet aux élus communautaires afin de lever toutes les réticences et que la CDC V2M accompagne également ce projet qui aura un rayonnement même indirect sur l'ensemble des communes du territoire.

429062020b - Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2020 – Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Vu le montant des contributions fiscalisées qui devront être mises en recouvrement en 2020 et notamment la quote-part relative à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Vu l'article L 5212-20 du CGT concernant la mise en recouvrement de ces impôts

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité (Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0)

le recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 9 117 .79€ fixée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze pour 2020.

529062020b - Dégrèvement des 2/3 des cotisations foncières supportées par les établissements des industries hôtelières

Vu la demande de l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la Corrèze de faire acter le dégrèvement de 2/3 des cotisations foncières supportées par les cafés, hôtels, restaurants afin de soutenir ces établissements dans la période de crise liées au coronavirus.

Considérant que ce dégrèvement permettrait de venir en aide à ces établissements qui ont particulièrement souffert pendant la période de crise sanitaire liées au Covid 19

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité (Pour : 12 - Abstention : 3 Hélène ROME, Jean Noël BOCQUET, Sophie BOURDARIAS - Contre : 0) d'autoriser le dégrèvement des 2/3 des cotisations foncières supportées par les établissements des industries hôtelières afin de soutenir les cafés, hôtels, restaurants dans la période de crise liée au COVID 19.

629062020 - Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs **présidée par le maire** ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. Cette nomination a lieu dans les **deux mois** qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser), pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms comme suit :

Commissaires titulaires

| | CIVILITE | NOM | PRENOM | DATE DE NAISSANCE | ADRESSE | CODE POSTAL | VILLE |
|----|----------|---------------|--------------|-------------------|----------------------------|-------------|-----------|
| 1 | Monsieur | AUBERTY | Gilbert | 05/01/1948 | 1 La Porte | 19260 | Treignac |
| 2 | Monsieur | BONNEFOND | Robert | 05/08/1957 | 3 Les Eglises | 19260 | Treignac |
| 3 | Monsieur | CHABRILLANGES | François | 05/06/1980 | Le Bois Combet | 19370 | Chamberet |
| 4 | Madame | CHEZE | Eliane | 01/05/1956 | Le Boucheteil Haut | 19260 | Treignac |
| 5 | Madame | FARGEAS | Michèle | 13/07/1939 | Le Boucheteil Haut | 19260 | Treignac |
| 6 | Monsieur | LAMEYRE | Jean-Paul | 03/11/1948 | 9 Rue de la Borde | 19260 | Treignac |
| 7 | Monsieur | LAMEYRE | Mathieu | 16/10/1984 | La Goutte | 19260 | Treignac |
| 8 | Madame | LEDUC | Catherine | 14/03/1953 | Le Calvaire | 19260 | Treignac |
| 9 | Monsieur | PEYRONNET | Alain | 27/11/1951 | Ussanges | 19260 | Treignac |
| 10 | Madame | PIOGER | Marie-Astrid | 05/05/1977 | 9bis Avenue du 11 novembre | 19260 | Treignac |
| 11 | Madame | POULOUX | Bernadette | 23/01/1951 | 7 Place des Farges | 19260 | Treignac |
| 12 | Monsieur | ROUZIER | Patrick | 22/03/1952 | Les Bariousses | 19260 | Treignac |

Commissaires suppléants

| | CIVILITE | NOM | PRENOM | ADRESSE | CODE POSTAL | VILLE |
|----|----------|------------|------------|----------------------|-------------|----------|
| 1 | Monsieur | BOURDARIAS | Didier | Les Escures | 19260 | Treignac |
| 2 | Monsieur | BRAUD | Michel | Mauranges | 19260 | Treignac |
| 3 | Monsieur | DEGABRIEL | Olivier | Le Chassaing | 19260 | Treignac |
| 4 | Madame | FOUJANET | Michèle | 9 Chingeat | 19260 | Treignac |
| 5 | Monsieur | GRANGER | Nicolas | Route du Calvaire | 19260 | Treignac |
| 6 | Monsieur | LAFON | Jean-Louis | Le Chuquet | 19260 | Treignac |
| 7 | Monsieur | MAGNAVAL | Roger | Rue des Comborn | 19260 | Treignac |
| 8 | Madame | MORESCO | Danielle | Avenue Paul Plazanet | 19260 | Treignac |
| 9 | Monsieur | PLAZANET | Jean-Paul | Le Boucheteil Bas | 19260 | Treignac |
| 10 | Madame | ROME | Hélène | La Nouaille | 19260 | Treignac |
| 11 | Monsieur | ROUX | David | 34 Rue Léon Dessal | 19260 | Treignac |
| 12 | Monsieur | LAGEDAMON | Jean-Louis | 12 rue Torte | 19260 | Treignac |

729062020 - Représentants à l'ACJNA (Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts de l'association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine prévoyant que chaque entité adhérente doit désigner 3 représentants parmi lesquels au moins un administrateur du comité de jumelage non élu d'un conseil municipal.

Vu l'adhésion de la commune de Treignac à l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine qui regroupe les communes de la région afin qu'elles soient plus efficaces dans leur action de jumelage (formation, aide au montage de dossiers, échange d'expériences, mutualisations)

Vu le conseil municipal élu le 15 mars 2020

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner 3 représentants de la commune de Treignac à l'ACJNA»

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de désigner comme représentants de la commune de Treignac à l'ACJNA :

- Sylvie SAVIGNAC, adjointe au maire, « 5 impasse de la Vigne 19260 TREIGNAC »
- Gérard COIGNAC, maire, « 3 rue Edouard Deschamps – Le boucheteil haut 19260 TREIGNAC »
- Irène COIGNAC, présidente du comité de jumelage TREIGNAC/ NEUENDETTÉLSAU, « 3 rue Edouard Deschamps – Le boucheteil haut 19260 TREIGNAC »

829062020b - Reversement exceptionnel d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du service de l'eau vers le budget principal

Vu les articles R.2221-45 et R.2221-83 du CGCT fixant les conditions de reversement d'un excédent du budget annexe d'un SPIC vers le budget principal.

Vu la jurisprudence du Conseil d'état du 9 avril 1999 *Bandol*

Vu l'excédent de la section de fonctionnement du budget du service de l'eau de Treignac d'un montant de 171 505.96€ et de la section d'investissement de 161 206.23€ lié au report des travaux d'investissement (Réfection du réseau d'alimentation en eau potable des villages de Chartagnat et des Prats) en 2018 et 2019 en raison de la finalisation du projet et de la recherche de financement devant aboutir en 2020.

Vu le tarif de l'eau potable fixé afin d'être en conformité avec les critères d'attribution des aides par le conseil départemental

Vu la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 2020.

Vu le montant de la participation aux travaux de rénovation du centre d'incendie et de secours de TREIGNAC d'un montant de 173 670.74€ impactant fortement la section de fonctionnement du budget principal en 2020, Considérant que le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget du service de l'eau permettrait d'équilibrer la section de fonctionnement du budget principal

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de reverser exceptionnellement la somme de 36 707.32€ du budget du service de l'eau (article 672) vers le budget principal (article 7561) pour permettre d'équilibrer la section de fonctionnement du budget principal tout en permettant de couvrir l'ensemble des besoins de financement du budget de l'eau, dans le respect des conditions cumulatives fixées par la jurisprudence du Conseil d'Etat (CE 9 avril 1999 *Bandol*) :

* L'excédent doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la commune. Le prix de l'eau ayant été fixé pour respecter les critères fixés par les financeurs pour l'octroi d'aides. Les projets d'investissements n'ayant pas abouti en 2018 et 2019 ont généré un excédent.

* Le budget du service de l'eau 2020 dégage un excédent de la section de fonctionnement de 171 505.96€ et la section d'investissement de 161 206.223 €

* Une partie de l'excédent (36 707.32€) n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisés à court terme qui sont couvertes par le report de l'excédent de l'année 2020 et les aides sollicitées auprès de financeurs.

929062020 - Restructuration du snack de la plage Plan de financement modifié

Monsieur le maire informe l'assemblée que 4MIngénierie a présenté une phase esquisse – AVP du projet de restructuration du snack de la plage avec une nouvelle estimation des travaux à la somme de 450 000€ HT.

Après examen de cet avant-projet, la commission des travaux a pointé plusieurs postes de travaux qui pourraient être réduits et estimer le coût des travaux à 400 000€ HT.

Afin de diminuer le coût de cette opération pour la collectivité, des aides seront sollicitées auprès du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre du CSC, de l'Etat (DETR et DSIL), de la Région Nouvelle Aquitaine, et de l'Europe (LEADER)

Un nouveau plan de financement est proposé comme suit :

| <i>Nature des financements</i> | <i>TOTAL</i> | <i>%</i> |
|---|---------------------|-----------------|
| - État - DSIL enveloppe 2 | 50 000 | 12.5 |
| - Région AAP Ruralité | 50 000 | 12.5 |
| - Département | 80 000 | 20 |
| - Europe Leader | 15 925 | 4 |
| - Autres financements publics (préciser) DETR | 35 000 | 8.75 |
| - Autofinancement ou emprunt | 169 075 | 42.25 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ **Retient** la proposition de la commission des travaux de réduire le coût de l'avant-projet à 400 000€ HT
- ♦ **Sollicite** des aides auprès du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre du CSC, de l'Etat (DETR au titre des projets structurants pour le développement économique, social, environnemental et touristique – DSIL), de la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'Appel à Projet Ruralité 2020, de l'Europe (FEDER)
- ♦ **Approuve** le plan de financement suivant :

| | | |
|---|----------------|--------------|
| - État - DSIL enveloppe 2 | 50 000 | 12.5 |
| - Région AAP Ruralité | 50 000 | 12.5 |
| - Département | 80 000 | 20 |
| - Europe Leader | 15 925 | 4 |
| - Autres financements publics (préciser) DETR | 35 000 | 8.75 |
| - Total financements publics | 230 925 | 57.75 |
| - Autofinancement ou emprunt | 169 075 | 42.25 |
| - Coût Total HT | 400 000 | 100 |
- ♦ **Donne** tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités nécessaires, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de cette opération.

1029062020 - Travaux de voirie 2020 - Entreprise retenue

Monsieur le maire présente le rapport d'analyse des offres reçues suite à la consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2020.

Avec l'appui technique de Corrèze ingénierie les 3 offres reçues pour les travaux de voirie 2020 ont été examinées et le rapport rendu permet à l'assemblée de se prononcer sur le choix de l'entreprise. L'entreprise EUROVIA est classée 1^{ère} avec la note de 9.36, pour un montant de 129 685.02€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport d'analyse des offres établi suite à la consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2020 (tranche ferme+optionnelle)
- retient l'offre d'EUROVIA classée en première position et d'un montant de 129 685.02€ HT
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents aux marchés (acte d'engagement – marché – avenant,...) et toutes pièces pour la réalisation de ces travaux.

1129062020 - Redevance d'occupation du domaine public par Enedis 2020

Vu les articles L 2333-84 et R2333-105 du CGCT, prévoyant que le concessionnaire s'acquitte auprès des communes des redevances pour occupation du domaine public

Vu le décret n° 20026-409 du 26 mars 2002 précisant les modalités de calcul de cette redevance

Vu la somme due par Enedis au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages, des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour 2020 s'élevant à la somme de 212 € pour les communes de moins de 2 000 habitants.

L'assemblée délibérante

- sollicite le versement de la somme de 212 € (deux cent douze euros) au titre de la redevance d'occupation du domaine public par Enedis en 2020
- autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches pour le versement de cette somme.

1229062020 - Réfection peintures à la garderie - ALSH la courte échelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de réfection des peintures dans la garderie et ALSH « la courte échelle » Rue Emile Zola, doivent être effectués cet été afin de maintenir ces locaux en un bon état pour accueillir les enfants fréquentant la structure.

Un devis a été présenté par M. Hervé FROMONTEIL pour la rénovation de l'entrée, un dégagement et un mur de la salle d'activité des grands, pour un montant de 886.54€ HT ET 2 253.22€ HT (3 453.73€ TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de rénover des peintures murales de salles de la garderie et ALSH.
- **Retient** l'offre de Monsieur Hervé FROMONTEIL décrite ci-dessus, d'un montant total de 2 878.11€ HT (3 453.73€ TTC).
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la réfection de ces peintures afin de maintenir ces locaux en bon état de fonctionnement.

Affaires diverses

Monsieur le maire informe l'assemblée des affaires suivantes :

- *Le 10 juillet 2020, le conseil devra se réunir pour désigner les délégués titulaires et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020.*
- *Une formation est organisée par l'AMF sur le statut de l'élu et la place de l'école.*
- *Le conseil d'école se tiendra le 2 juillet 2020 à l'espace Guy Merle. Robert ROME et Michelle PLANEILLE RESTANY y assisteront également.*

Sophie BOURDARIAS demande une précision sur la mention « aménagement de la plage » notée sur le planning de travail des agents techniques de cette semaine, et signale la présence de chiens sur la plage. Monsieur le maire explique que pour le bon fonctionnement de la plage des bariousses, il faut installer du matériel : le tapi roule, le tiralo, le plongeoir, les drapeaux et toute la signalétique, les lignes d'eau, le sable, le poste de secours et nettoyer les équipements, avant le 1er juillet (date de début de surveillance de la plage). Concernant les chiens, un arrêté interdit leur divagation sur la plage.

Sylvie SAVIGNAC indique que le gérant du snack se gare sur la plage. Cela ne serait plus le cas depuis ces derniers jours.

Michelle PLANEILLE-RESTANY informe que des voitures descendent régulièrement dans le parc des carderies et que des personnes font des barbecues près des chalets, ce que Monsieur le maire a également constaté. Il précise que cet accès devra être fermé.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le dossier de renouvellement du label station pêche a été transmis ce jour à Station Pêche.

Sylvie SAVIGNAC propose que le commission culture prépare la foire aux livres. Un rendez-vous doit être fixé avec Benoit, agent de la médiathèque et des contacts sont pris avec des nouveaux auteurs. La commune prendra en charge le repas de midi comme chaque année. Des plateaux repas seront commandés à la Brasserie.

Monsieur le maire indique avoir vu sur les réseaux sociaux que Mme Claude CHIRAC était venue à TREIGNAC rendre visite à l'artiste qui travaille sur les sculptures de Jacques CHIRAC et de François HOLLANDE, œuvres qui seront présentées en septembre par la galerie du Vieux Pont. La statue de Jacques CHIRAC devrait ensuite intégrer le musée du président à SARRAN.

Sandrine CHEYPE signale d'une part que des tables semblent avoir été scellées en bordure de Vézère, derrière la crêperie des remparts et pourrait être dangereuses, et d'autre part que les bancs en ciment place du collège nécessitent d'être démoussés car les usagers hésitent à s'y assoir.

Alain COUTURAS présente diverses animations estivales :

- *Une compagnie de théâtre demande à s'installer Place de la république pour proposer des spectacles au chapeau du 20 au 22 juillet 2020. Le conseil approuve cette proposition.*

- *Les marchés de producteurs de pays débutent le 3 juillet, mais ne seront festifs qu'à partir du 10 juillet (8 marchés) avec la mise en place des mesures barrières liées au Covid19 (marché festif mais pas dansant - mettre en place des manges debout pour éviter le regroupement autour de la buvette).*

Sylvie SAVIGNAC informe l'assemblée qu'auront lieu des concerts :

- *A la salle des fêtes dans le cadre des pastorales de Clédat (festival 1 000 sources) et le 13 août organisé par l'association « fêtes corréziennes en musique »,*
- *Au stade de rugby le 18 juillet 20*

Monsieur le maire lève la séance à 21 heures.